



## Donation d'un terrain non soldé

Par **MBEGA**, le **12/07/2011** à **18:26**

Bonjour,

Mon grand père a fait une donation de son vivant à mon père pour un terrain. Le notaire s'est déplacé pour délimiter le terrain. Or mon grand-père est décédé avant avoir terminé de payer le notaire.

Cela fait déjà plus de 10 ans. Aujourd'hui j'aimerais savoir si cette donation est valable ou pas ? Est ce que mon père doit solder les frais avec le notaire ? Est ce que le décès annule cette donation ?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **18:43**

Tout dépend où en était la donation au moment du décès

Mais bon, dans la succession du grand-père, forcément, ça a été réglé